

**UNCLDC/III/CP/7**

14 July 2000

English and French ONLY

**TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS**

**MAURITANIE**

**RÉSUMÉ DU PROJET DU  
PROGRAMME NATIONAL D'ACTION**  
(version préliminaire)

GE.00-

## **I. Introduction**

1. Située à la charnière entre l'Afrique du nord et l'Afrique au sud du Sahara, la Mauritanie représente un vaste territoire peu peuplé avec des habitants à dominante rurale. La Mauritanie à l'instar des pays sahéliens s'intègre dans les milieux semi-arides, caractérisés par des températures élevées, des précipitations faibles et irrégulières, un couvert végétal peu abondant et des ressources en eau relativement limitées, qu'il s'agisse en eaux de surface ou des eaux souterraines. L'économie mauritanienne est marquée par l'existence d'un secteur traditionnel intensif en main d'œuvre et un secteur moderne tributaire des importations, englobant essentiellement les mines, la pêche industrielle et l'agriculture irriguée. Le secteur tertiaire constitue une source majeure de création de richesse, il contribue à près de 43,5% du PIB ; quant au secteur primaire il contribue à un cinquième de la production nationale. L'élevage et l'agriculture sont étroitement tributaires d'une pluviométrie irrégulière. Le secteur de la pêche est l'une des principales sources de devises du pays. Les mines représentent un secteur clé de l'économie de la Mauritanie en raison de l'importance et de la diversité des ressources du sous-sol (fer, cuivre, gypse, sel, phosphate, uranium, or hydrocarbures et diamant).

## **II. Bilan des années 90**

2. Dans le cadre des politiques d'ajustement structurel, les programmes économiques ont permis de restaurer les équilibres budgétaire et extérieur, d'améliorer les performances en matière de croissance, de maîtrise de l'inflation et des progrès dans les domaines sociaux. En effet, de 1990 à 1998, le PIB a connu une croissance moyenne annuelle de 4,2%, supérieur au rythme de la croissance démographique. L'incidence sur la pauvreté est faible, elle est passée de 56,5% en 1990 à 50% en 1996. L'évolution de la structure du produit national montre un léger recul du secteur pastoral, une régression significative du secteur industriel qui passe de 10 à 6,7% du PIB, une tertiarisation de l'économie avec une progression du secteur privé de 23,4% à 28,4% du PIB et une baisse de la contribution des administrations publiques consécutive au gel du recrutement dans la fonction publique.

3. Au cours de la décennie 90-99, la contribution du secteur primaire à la formation du PIB est demeurée stable, se situant autour de 21%. La valeur ajoutée générée par le secteur s'est accrue en moyenne de 4,5% en termes réels. Les performances réalisées par ce secteur sont imputables aux évolutions satisfaisantes qu'ont connu l'agriculture (8,5% /an), l'élevage (2,9%/an), en raison de la bonne pluviométrie des dernières années. Le secteur tertiaire a consolidé sa position, en passant de 41% en 1990 à 44% en 1999. Ce résultat s'explique essentiellement par la dynamisation du secteur commerce-hotellerie et celui du transport et des télécommunications dont la contribution est passée de 6% en 1990 à 8% en 1999. Quant au commerce extérieur, l'évolution a été de 8,5% en moyenne. Les produits de la pêche et le minerai de fer constituent 95% des exportations du pays. S'agissant des importations des biens, leur valeur s'est accrue en moyenne de 9,2% entre 1990 et 1999.

## Contraintes

4. Malgré les progrès réalisés, un ensemble de contraintes empêchent un recul significatif de la pauvreté, à savoir : (i) la faiblesse du taux de croissance du PIB/tête en termes réels, (ii) la croissance n'a pas profité au pauvre, (iii) le caractère extraverti des deux pôles exportateurs (mines et pêche) qui sont de grands auto-consommateurs de devises, (iv) les problèmes rencontrés par les pauvres pour accéder aux moyens de production, tel que l'accès au crédit, réforme foncière insuffisamment appliquée, taux élevé de sous-emploi, (v) la faiblesse institutionnelle en matière de gestion des politiques économiques et sociales, (vi) l'inefficacité des dépenses sociales liées à la faiblesse de la transparence, (vii) la dégradation de l'environnement découlant d'une gestion inappropriée des ressources naturelles.

## Spécificité des secteurs économiques

5. Depuis 1990 le pays a engagé un programme d'ajustement du secteur agricole (PASA) qui a pour objectifs de mettre en place les bases d'un développement durable, s'appuyant sur l'initiative privée, la libéralisation du marché intérieur, le désengagement de l'état et la création d'un crédit autonome et viable. De 1990 à 1999 les performances du secteur sont contrastées, traduisant sa vulnérabilité. La part des besoins en céréales couvertes par la production nationale a connu une évolution en dents de scie, avec un taux moyen de 29%. Au niveau de l'élevage, les principales actions de la décennie ont porté sur l'intégration des techniques vétérinaires courantes, ce qui a donné des résultats assez appréciables vu que le cheptel connaît depuis quelques années une croissance régulière. Le progrès réalisé dans le secteur rural n'a pas permis d'améliorer sa part dans le PIB, le pays reste dépendant pour une large part des importations et de l'aide alimentaire. Cette situation s'explique par un certain nombre de contraintes telles que : (i) l'enclavement des zones de production, (ii) l'insuffisance des services de formation et de vulgarisation, (iii) le financement partiel du secteur par le crédit agricole, (iv) les limites de la politique des prix, (v) détérioration de l'environnement, la surexploitation des eaux souterraines dans les oasis et le faible rendement de l'agriculture sous pluie, (vi) l'inexistence de liens intra-sectoriels, (vii) le fonctionnement en dehors des circuits formels de l'économie

6. S'agissant du secteur de la pêche, il représente plus de 10% du PIB et contribue pour 55% des recettes d'exportations et 25% des recettes budgétaires. C'est une importante filière pour le pays mais elle affronte plusieurs difficultés telles que : l'insuffisance de la capacité d'évaluation de l'évolution des ressources halieutiques faute de moyens humains et surtout financiers, faible capacité des entreprises et insuffisance d'une main d'œuvre qualifiée tant au niveau des activités en mer qu'au niveau des activités de transformation à terre, et l'insuffisance des infrastructures

7. Le secteur minier a été l'objet d'importantes réformes depuis 1990 dont l'actualisation du cadre juridique et le renforcement des institutions de l'Etat. Depuis 1990 la contribution du secteur s'est stabilisée autour de 12% du PIB. Ceci s'explique par l'augmentation du PIB et le développement d'autres secteurs comme la pêche et les services. Le secteur reste le deuxième employeur du pays et représente environ plus de 40% des recettes d'exportation. La Mauritanie est à vocation minière mais les

contraintes sont nombreuses : insuffisance des données géologiques de base disponibles, absence de décret d'application du code minier, insuffisance des infrastructures et faible participation des opérateurs miniers nationaux.

8. Quant à l'infrastructure de base telles que le transport, l'énergie, l'eau, les télécommunications, elle souffre encore d'insuffisance, limitant le développement du secteur productif. A titre d'exemple, la densité téléphonique est de 0,56 lignes par habitant, une couverture faible mais aussi la qualité du service est limitée. Il est certain que ces secteurs sont tributaires du niveau de formation et d'éducation de la population. Des efforts ont été accordés au secteur de l'éducation au courant de ces dix dernières années, il y a bien amélioration du taux de scolarisation, augmentation de l'infrastructure éducative, aboutissant à l'amélioration du taux de scolarisation qui est passé de 52% en 1990 à 88% en 1999 pour les garçons et de 40% à 84% pour les filles. L'examen des indicateurs de santé montre une amélioration mais nous enregistrons toujours une faible couverture sanitaire. En effet le taux de mortalité est passé de 120‰ en 1990 à 105,5‰ en 1999. Le taux de mortalité juvénile est passé de 68‰ à 54‰ pour les garçons et de 60‰ à 49‰ pour les filles. Parallèlement l'espérance de vie est passée de 49,2 ans en 1990 à 52,8 ans en 1998. Le secteur de la santé reste confronté aux contraintes d'approvisionnement des médicaments, de la

9. A l'horizon 2010 l'objectif est de réduire la pauvreté de manière significative en ramenant l'indice de 50 à 40% par le biais d'une croissance soutenue. La mise en place de conditions favorables à une croissance réductrice de la pauvreté exige, outre la stabilité du cadre macro-économique, l'établissement d'un partenariat effectif entre le gouvernement et la société civile et des actions sur toutes les composantes du

10. Au niveau du développement du **secteur rural** : les orientations stratégiques sont les suivantes : (i) contribuer à la garantie de la sécurité alimentaire, (ii) améliorer l'emploi rural et le revenu des éleveurs et agriculteurs, (iii) favoriser l'intégration du secteur agricole au marché national et international, (iv) protéger et conserver les ressources naturelles pour le développement durable. La mise en œuvre de ces orientations passe par la mise en place de trois ensemble de politiques : (i) développement des filières dans le domaine des productions végétales, animales et forestières, (ii) développement des infrastructures économiques et sociales (santé, éducation, hydraulique rurale et infrastructures routières), (iii) politiques institutionnelles et d'organisation.

11. **Protection de l'environnement et gestion optimale des ressources naturelles** : Les objectifs sont les suivants : (i) la protection et la gestion des ressources naturelles de manière durable, (ii) lutte contre l'ensablement, (iii) conservation des écosystèmes et de la bio-diversité, (iv) développement d'action agro-sylvo-pastorales intégrées basées sur une approche terroir, (v) lutte contre la dégradation de l'environnement dans ses dimensions pollution des eaux maritimes et

*hydraulique rurale*, l'effort sera orienté vers la restauration de l'équilibre du milieu, la prise en charge des équipements par les collectivités et l'implication du secteur privé dans les ouvrages. En matière d'hydraulique urbaine, l'action sera orientée vers la couverture de la demande prévisible des consommateurs, le renforcement des moyens de production et de distribution de l'eau, amélioration du niveau de service et l'extension de l'approvisionnement en eau aux couches sociales les plus pauvres.

**Les télécommunications :** les actions sont les suivantes : (i) réforme de l'environnement institutionnel du secteur, (ii) libéralisation du secteur et

**Les ressources humaines :** Les orientations stratégiques du pays dans le domaine de l'éducation concernent la généralisation de l'enseignement fondamental, l'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire et la restructuration de

Concernant *la santé*, les actions visent : (i) l'extension de la couverture sanitaire aux zones et aux populations non couvertes, (ii) la distribution équitable des ressources humaines sur tout le pays, (iii) amélioration de l'approvisionnement et la distribution des médicaments, (iv) incitation du secteur privé, (v) réduction de la morbidité et de la mortalité des enfants de moins de 5 ans et la lutte contre les maladies endémiques.

- - - - -